

PAS DE DÉGRADATION POSSIBLE !

UNITÉ SGP POLICE, en parfait alignement avec ses partenaires FSMI-FO, FGF-FO et FO, n'acceptera aucune réforme conduisant à une dégradation des dispositions actuelles.

NOUS MÉNERONS LA BATAILLE AU CÔTÉ DE TOUS LES SALARIÉS.

Pour les policiers, cela signifie :

- ▶ Maintien du statut actif ;
- ▶ Calcul sur les 6 derniers mois ;
- ▶ Pas de nouvelle augmentation de la durée de cotisation ;
- ▶ Âge de départ maintenu à 57 ans.

DÉJÀ ANNONCÉ PAR LE MINISTRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ET DANS LA PIRE DES HYPOTHÈSES, NOUS EXIGERONS DU M.I. QU'IL NOUS PRÉSERVE PAR LE DÉPLAFONNEMENT DES ANNÉES DE BONIFICATION DU 1/5° !

Année de naissance	Situation Actuelle : Durée de cotisation de 43 annuités à/c de la génération 1981*			Scenarior : Durée de cotisation portée à 45 annuités		
	Durée de cotisation du régime général	Annuités déduites par application du 1/5°	Durée de cotisation d'un actif PN	Durée de cotisation du régime général	Annuités déduites par application du 1/5°	Durée de cotisation d'un actif PN
⇒ 1965	41½	5	36½	41½	5	36½
1966	41¾	5	36¾	41¾	5	36¾
1967	41¾	5	36¾	41¾	5	36¾
1968	41¾	5	36¾	41¾	5	36¾
1969 à 1971	42	5	37	42	5	37
1972 à 1974	42¼	5	37¼	42¼	5½	37¼
1975 à 1977	42½	5	37½	43½	6	37½
1978 à 1980	42¾	5	37¾	44¼	6½	37¾
1981 ⇒	43	5	38	45	7	38

*Article L161-17-3 du Code de la Sécurité Sociale

